Stages de seconde

Les élèves de 2nde générale et technologique ont désormais l'obligation d'effectuer une séquence d'observation en milieu professionnel.

Ce stage se déroulera du 17 au 28 juin 2024. En Bretagne, plus de 27 000 élèves sont concernés, dont 5 820 dans le Morbihan.

Convaincue que l'immersion est une véritable opportunité pour découvrir le monde de l'entreprise et faire évoluer les représentations sur notre secteur, la FFB s'associe étroitement à cette initiative et invite ses adhérents à ouvrir leurs portes !

POURQUOI ACCUEILLIR UN STAGIAIRE ?

- Sensibiliser le jeune au monde de l'entreprise ;
- Améliorer la connaissance du stagiaire sur le tissu économique local ;
- Promouvoir le secteur du bâtiment et ses métiers ;
- Renvoyer une image positive de votre entreprise et mettre en lumière ses valeurs ;
- Valoriser les collaborateurs de votre structure dans un projet porteur de sens.

COMMENT FAIRE ?

- **Pour publier une offre de stage :**

Les adhérents souhaitant accueillir un ou plusieurs stagiaire(s) peuvent déposer une offre sur le site du Conseil régional IDEO, un espace spécifiquement dédié à la mise en relation entre les entreprises et les élèves.

Votre annonce sera directement mise en ligne sur la plateforme et vous pourrez être contacté, par mail ou par téléphone selon votre choix, par les candidats intéressés.

- **Pour bien accueillir le stagiaire :**

Afin de vous accompagner dans cette démarche, différents outils vous sont proposés.
Le réseau Produit en Bretagne a ainsi conçu un «kit entreprise » ainsi qu'un kit à destination des élèves.
La FFB se tient, par ailleurs, à votre disposition pour toute question.

QUELLES SONT LES MODALITES D'ORGANISATION ?

- D'une durée de 2 semaines, cette séquence peut être réalisée dans deux entreprises différentes (une semaine dans chaque structure). Vous avez également la possibilité d'accueillir un groupe d'élèves.

- Ce stage n'entraîne aucune rémunération et il est interdit de proposer une gratification.

- Une convention signée entre votre structure, les responsables légaux de l'élève et l'établissement scolaire précisera les modalités du stage. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter cette convention-type

Merci par avance pour votre mobilisation dans ce projet !